

Compte rendu de la réunion du 27 février à 20h30

Présents : LACOMBE Jean-Marie – GUILLET-NEGRE Catherine – RUSSERY Joël – FRAYSSE Nicole – CAZAL Bertrand - ALBOUY Laëtitia – DELMAS Claudine - GARCIA Dominique - GAYRAUD Vincent LACOMBE Christophe - NOWITZKI Vanessa - RIGAL Adrian - SIRMAIN Florian

Absents excusés : - DE LA ROCQUE Claudine – ROUZIERES Guy

Mr Le Maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Autorisation d'utilisation du domaine public dans le cadre de l'ouverture d'un commerce d'alimentation

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à modifier l'ordre du jour du conseil municipal.

Approbation du compte de gestion 2019

Mr Le Maire présente le compte de gestion dressé par Mme POUGENC Marie-Pierre et Mr POUZOULET Arnaud, receveurs.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2019.

Approbation du compte administratif 2019

Mme GUILLET, maire-adjoint, présente le compte administratif 2019. Mr Le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal approuve le compte administratif à l'unanimité des membres présents lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal (COM) 2019

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		46 262.23		112 759.64		159 021.87
Opération exercice	250 229.22	512 288.92	574 402.69	681 654.63	824 631.91	1 193 943.55
Totaux	250 229.22	558 551.15	574 402.69	794 414.27	824 631.91	1 352 965.42
Résultat de clôture		308 321.93		220 011.58		528 333.51
Restes à Réaliser	713 391.16	277 525.75				
Totaux cumulés	437 865.41				437 865.41	
Résultats définitifs	129 543.48			220 011.58		90 468.10

Affectation des résultats

Suite à l'approbation du compte administratif, Mr Le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice 2019. Celui-ci s'élève à la somme 220 011.58 euros.

Mr Le Maire propose d'affecter le résultat cumulé ainsi qu'il suit :

<i>Affectation section investissement c/1068</i>	<i>129 543.48</i>
<i>Report en section de fonctionnement</i>	<i>90 468.10</i>

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats.

Mise à disposition de la salle communale des associations pour les élections municipales 2020

Mr Le Maire propose au conseil municipal de mettre gratuitement à disposition la salle municipale des associations située dans les locaux de la mairie aux divers candidats se présentant pour les élections municipales de mars 2020 pour l'organisation de réunions publiques.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la proposition de Mr Le Maire.

Location d'un local commercial situé 7 rue de la Vallée à Clairvaux d'Aveyron

Monsieur Le Maire indique avoir rencontré à deux reprises Mr GRANIER Fabrice afin de finaliser le projet. Il précise que le bail précaire d'une durée de 23 mois devrait être signé le 05 mars pour une ouverture prévue vers le 15 mars.

Mr Le Maire propose de fixer le prix du loyer de la gérance à 200 euros TTC/mois et à 30 euros/mois pour la licence IV durant la durée du bail. Il indique que le prix du loyer pourra être revu à la fin du bail précaire lors de la signature d'un nouveau bail.

Après débat, le conseil municipal décide par 10 voix pour et par 3 abstention (ALBOUY Laëtitia, LACOMBE Christophe, NOWITZKI Vanessa) de fixer le prix du loyer du local commercial à 200 euros TTC et 30 euros pour la licence IV.

Création d'un poste d'adjoint administratif territorial permanent à temps non complet

Mr Le Maire rappelle que la date de départ à la retraite du secrétaire de mairie est fixée au 1^{er} avril 2020. Il convient donc à la collectivité de créer un poste d'adjoint administratif permanent à temps non complet sur la base de 23h/semaine à compter du 01 mars 2020 afin d'assurer la continuité du service. La nomination de l'agent ne pourra être effective qu'après un délai de vacance de cinq semaines.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif permanent à temps non complet à compter du 01 mars 2020.

Création d'un emploi d'adjoint administratif non permanent à temps non complet face à un accroissement temporaire d'activité

Mr Le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération en date du 19 juin 2019 a décidé de recruter un contractuel en tant qu'adjoint administratif à temps non complet du 01 septembre 2019 au 31 mars 2020 sur la base de 14h25/semaine pour palier à l'absence du secrétaire de mairie 3 jours par semaine à compter de septembre 2019 et jusqu'au 01 avril 2020, date de son départ à la retraite.

Mr Le Maire indique que la collectivité vient de décider de créer un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet à compter du 01 mars 2020. Le délai de 5 semaines de vacances avant la nomination de l'agent

étant obligatoire, il convient alors de créer un poste d'adjoint administratif non permanent à temps non complet de 23h du 01 avril au 30 avril 2020 afin d'assurer la continuité des services en attendant la possibilité de nommer l'agent sur le poste.

Le conseil municipal approuve l'unanimité la création d'un emploi non permanent à temps non complet sur la base de 23h du 01 avril au 30 avril 2020.

Autorisation d'utilisation du domaine public

Mr Le Maire rappelle qu'une addition de construction sur le domaine public a été autorisée par délibération en date de 04 juin 1999 sur la façade « ouest » du bâtiment situé 42 avenue de la Tour à Clairvaux à la condition expresse qu'un commerce d'alimentation y soit exercé. Il explique que Mr Rodriguez, nouveau propriétaire, a mis en gérance ce local commercial. Une ouverture étant prochainement envisagée, il convient de régulariser la situation. Mr Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser Mr Rodriguez et son gérant à utiliser le domaine public sur une surface de 27.20 m² à la condition expresse qu'un commerce d'alimentation y soit exercé.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le gérant du local commercial à utiliser le domaine public.